

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 37

**Objet : Contrat « Stations de
demain »**
**Demande de subvention pour le
site de pleine nature du Fanget**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Etaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2021

Application app@pro-les-alpes.com

Madame Nathalie ESCLAPEZ, rapporteur, expose ce qui suit :

La région SUD a mis en place un programme de soutien à l'investissement des stations de montagne nommé « contrat stations de demain ». Un premier contrat, portant sur la période 2015-2020, était destiné à relancer les dynamiques d'investissements en stations. Un nouvel appel à projet a été lancé pour la période 2022-2027, avec une année transitoire en 2021 pour laquelle des opérations spécifiques peuvent être présentées.

Après un travail de concertation entre Provence Alpes Agglomération, les communes, les délégataires des stations de la vallée de la Blanche et l'office de tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains, une réponse structurée à l'échelle intercommunale a été proposée pour les quatre stations de notre territoire :

- Le Grand Puy à Seyne
- Chabanon à Selonnet
- Saint Jean à Montclar
- Site d'activité de pleine nature du Fanget (géré par Provence Alpes Agglomération)

Suite à l'approbation du projet par le conseil communautaire du 17 février 2021, la communauté d'agglomération a répondu à cet appel à projets comme coordinatrice pour l'ensemble de cette période et porteuse éventuelle d'opérations sur le site de pleine nature du Fanget.

Pour le site du Fanget, suite aux évolutions climatiques et aux aléas liés à l'enneigement, une politique de diversification des activités praticables sur site en hiver a été engagée depuis plusieurs années (création de parcours de raquettes à neige, course d'orientation, piste de luge, basket...).

Dans le cadre du contrat station pour l'année transitoire 2021 il est proposé de poursuivre les investissements dans la diversification des activités de pleine nature praticables sur le site du Fanget (renouvellement du matériel nordique actuel obsolète, mise en place de location de ski de randonnée et de parcours adaptés, achat de matériel spécifique permettant de répondre à la transition écologique et aux diminutions d'enneigement de la station). Ce programme d'investissement de 50 000 € HT est subventionné à 40 % par la Région SUD.

Le projet de plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses HT en euros €		Recettes en euros €	
Postes de dépense	Montants	Financeurs	Montants
- Achat matériel hiver site activité de pleine nature du Fanget	50 000€	Conseil Régional SUD (40%)	20 000€
		Autofinancement (60%)	30 000€
Total	50 000€	Total (100%)	50 000€

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2021

Agglomération Alpes E Ingénierie

99_DE-004-200667437-20210630-37_30062021

Il vous est demandé :

- D'approuver ce plan de financement concernant les investissements sur le site de pleine nature du Fanget
- De demander une subvention au titre du « contrat station de demain » auprès de la Région SUD
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Agglomération aryste F-Jugis Le.com

99_DE-004-200087437-20210630-37_30062021

